



**Programme  
des Nations Unies  
pour l'environnement**

Distr. générale  
20 novembre 2017

Français  
Original : anglais

**Bureau de la dixième réunion de la Conférence des  
Parties à la Convention de Vienne pour la protection  
de la couche d'ozone  
Deuxième réunion**

**Bureau de la vingt-huitième Réunion des Parties au  
Protocole de Montréal relatif à des substances qui  
appauvrissent la couche d'ozone  
Première réunion**

Montréal (Canada), 19 novembre 2017

**Rapport de la deuxième réunion du Bureau de  
la dixième réunion de la Conférence des Parties  
à la Convention de Vienne pour la protection de  
la couche d'ozone et de la première réunion du Bureau de  
la vingt-huitième Réunion des Parties au Protocole de Montréal  
relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone**

**I. Ouverture de la réunion**

1. La deuxième réunion du Bureau de la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone et la première réunion du Bureau de la vingt-huitième Réunion des Parties au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone se sont tenues conjointement au Centre de conférences de l'Organisation de l'aviation civile internationale, à Montréal (Canada), le 19 novembre 2017.
2. Le présent rapport rend compte des débats auxquels ont donné lieu les différents points de l'ordre du jour unique des réunions conjointes ; toute référence à la réunion en cours s'entend des réunions conjointes des deux organes.
3. La réunion a été ouverte à 16 h 5 par le Président du Bureau de la vingt-huitième Réunion des Parties, M. Vincent Biruta (Rwanda). Les débats relatifs aux points 1, 2 et 4 à 6 de l'ordre du jour ont été présidés par M. Biruta et ceux relatifs au point 3 ont été présidés par M. Miguel Antonio González Rosales (Guatemala), représentant le Président du Bureau de la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne.
4. Ont participé à la réunion les membres ci-après du Bureau de la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne : M. Miguel Antonio González Rosales (Guatemala), Mme Annie Gabriel (Australie), M. Abdullah Al Islam Jakob (Bangladesh) et M. Sabyr Assylbekov (Kazakhstan).
5. Ont participé à la réunion les membres ci-après du Bureau de la vingt-huitième Réunion des Parties au Protocole de Montréal : M. Vincent Biruta (Rwanda), M. Andrei Pilipchuk (Biélorus), M. Elías Gómez Mesa (République dominicaine) et M. Mikkel A. Sorensen (Danemark).
6. La liste complète des participants figure dans l'annexe au présent rapport.

7. Dans ses observations liminaires, la Secrétaire exécutive du Secrétariat de l'ozone, Tina Birmpili, a souhaité la bienvenue aux participants et en a profité pour fournir des informations concernant la onzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne et la vingt-neuvième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, qui allaient se tenir peu de temps après, et faire le point sur la mise en œuvre des décisions prises par certains organes au cours des trois années qui venaient de s'écouler. Parmi les principales réalisations figuraient l'adoption de l'Amendement de Kigali à la vingt-huitième Réunion des Parties, tenue à Kigali en octobre 2016, et le fait que les critères d'entrée en vigueur dudit amendement avaient été récemment remplis, 20 Parties l'ayant ratifié. Dans le cadre de la Convention de Vienne, un comité consultatif pour le Fonds général d'affectation spéciale destiné à financer des activités de recherche et d'observations systématiques au titre de la Convention de Vienne avait été créé en application de la décision X/3 et une stratégie à long terme et un plan d'action à court terme pour le Fonds d'affectation spéciale avaient été élaborés, qui seraient examinés par la Conférence des Parties à sa onzième réunion. Par ailleurs, les Directeurs de recherches sur l'ozone des Parties à la Convention de Vienne avaient tenu leur dixième réunion à Genève en mars 2017. À cette occasion, ils avaient examiné des recommandations concernant les besoins en matière de recherches, les activités d'observation systématique, l'archivage des données et le renforcement des capacités.

## II. Adoption de l'ordre du jour

8. L'ordre du jour provisoire de la réunion, paru sous la cote UNEP/OzL.Conv.10/Bur.2/1-UNEP/OzL.Pro.28/Bur.1/1, a été adopté comme suit :

1. Ouverture de la réunion.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Suite donnée aux décisions adoptées par la Conférence des Parties à la Convention de Vienne à sa dixième réunion et questions connexes :
  - a) Résultats de la dixième réunion des Directeurs de recherches sur l'ozone des Parties à la Convention de Vienne ;
  - b) Première réunion du Bureau de la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne.
4. Suite donnée aux décisions de la vingt-huitième Réunion des Parties au Protocole de Montréal.
5. Examen de l'ordre du jour, présentation d'une feuille de route concernant le déroulement des réunions et passage en revue des documents de travail établis pour la onzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne et la vingt-neuvième Réunion des Parties au Protocole de Montréal.
6. Questions diverses.
7. Adoption du rapport.
8. Clôture de la réunion.

### **III. Suite donnée aux décisions adoptées par la Conférence des Parties à la Convention de Vienne à sa dixième réunion et questions connexes**

- A. Résultats de la dixième réunion des Directeurs de recherches sur l’ozone des Parties à la Convention de Vienne**
- B. Première réunion du Bureau de la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne**

9. Présentant ce point, la représentante du Secrétariat a appelé l’attention des participants sur la section II de la note du Secrétariat présentant la suite donnée aux décisions que la Conférence des Parties à la Convention de Vienne avait adoptées à sa dixième réunion, tenue en novembre 2014, et sur les questions connexes (UNEP/OzL.Conv.10/Bur.2/2-UNEP/OzL.Pro.28/Bur.1/2). Elle a brièvement décrit les cinq décisions qui avaient été adoptées à cette réunion, renvoyant en particulier à l’annexe I, qui faisait le bilan des mesures prises pour donner effet à ces décisions. Elle a également fait observer que les Directeurs de recherches sur l’ozone avaient adopté à leur dixième réunion, tenue en mars 2017, des recommandations ayant trait au Fonds général d’affectation spéciale destiné à financer des activités de recherche et d’observations systématiques au titre de la Convention de Vienne concernant les principaux objectifs du Fonds, les besoins en matière de recherche, les observations systématiques, l’archivage et la gestion des données et le renforcement des capacités. Elle a en outre fait le point sur les travaux du Comité consultatif concernant la stratégie à long terme et le plan à court terme du Fonds d’affectation spéciale, qui devaient être examinés par la Conférence des Parties à sa onzième réunion. Enfin, elle a évoqué la première réunion du Bureau de la dixième réunion de la Conférence des Parties, qui s’était tenue en marge de la réunion des Directeurs de recherches sur l’ozone, notant que le Bureau était résolu à proposer des perspectives pour le Fonds d’affectation spéciale en tenant compte de sa durée de vie, du peu de ressources disponibles, des recommandations formulées par les Directeurs de recherches sur l’ozone à leur dixième réunion et des travaux du Comité consultatif.

10. Le Président a appelé l’attention des participants sur deux projets de décision élaborés à la première réunion du Bureau de la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne : le premier visait à engager les Parties à adopter et appliquer, selon qu’il conviendrait, les recommandations formulées par les Directeurs de recherches sur l’ozone dans les domaines de la recherche, des observations systématiques, de l’archivage et de la gestion des données ainsi que du renforcement des capacités, tandis que le second portait sur les questions liées au Fonds général d’affectation spéciale destiné à financer des activités de recherche et d’observations systématiques au titre de la Convention de Vienne et les travaux de son Comité consultatif.

11. Mme Annie Gabriel (Australie) a rappelé les points saillants des projets de décision, à la suite de quoi les membres des Bureaux ont débattu de la meilleure manière de les présenter aux Parties au cours de la semaine suivante. La Secrétaire exécutive a indiqué qu’il serait plus judicieux que les auteurs des décisions soient des Parties composant le Bureau plutôt que le Bureau lui-même en tant qu’entité. Le représentant du Secrétariat a précisé que si les décisions relevant de la Convention de Vienne et du Protocole de Montréal étaient adoptées séparément à l’occasion de réunions conjointes des organes directeurs des deux instruments, les Parties étaient les mêmes et, dans la pratique, les questions étaient examinées en même temps sans qu’une distinction soit établie en fonction de l’instrument. En conséquence, bien que les projets de décision eussent été soumis par le Bureau de la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne, les membres du Bureau de la vingt-huitième Réunion des Parties pouvaient également s’en porter auteur, étant donné que les objectifs des projets de décision étaient les mêmes pour les deux instruments. Un membre du Bureau de la vingt-huitième Réunion des Parties a déclaré qu’il ne pouvait pas, puisqu’il ne représentait que le Bureau de la Réunion des Parties, se porter coauteur d’un projet de décision du Bureau de la Conférence des Parties.

12. Les Bureaux ont décidé que les projets de décision auraient pour auteurs les membres de l’un ou l’autre Bureau qui pouvaient et voulaient l’être.

#### **IV. Suite donnée aux décisions de la vingt-huitième Réunion des Parties au Protocole de Montréal**

13. Présentant ce point, le représentant du Secrétariat a appelé l'attention des participants sur les principaux aspects des activités entreprises pour donner suite aux 21 décisions adoptées par la vingt-huitième Réunion des Parties au Protocole de Montréal. Il a pris note des avancées notables accomplies dans le cadre de l'Amendement de Kigali, notamment la ratification de l'Amendement par les Parties, y compris l'Australie et le Rwanda, les deux membres des Bureaux entre autres Parties, et l'élaboration de directives pour le financement des activités de réduction progressive des hydrofluorocarbones (HFC) à l'intention des Parties visées au paragraphe 1 de l'article 5 du Protocole de Montréal, domaine dans lequel le Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal avait quelque peu progressé. D'autres grandes décisions portaient sur un rapport du Groupe de l'évaluation technique et économique relatif aux possibilités d'amélioration de l'efficacité énergétique, qui serait présenté à la vingt-neuvième Réunion des Parties ; un atelier sur les normes de sécurité, qui s'était déroulé en marge de la trente-neuvième réunion du Groupe de travail à composition non limitée, tenue à Bangkok en juillet 2017 ; l'élaboration par le Groupe d'une étude sur la reconstitution du Fonds multilatéral pour 2018–2020 ; les questions liées au respect des dispositions du Protocole ; et la composition des organes du Protocole de Montréal. Un résumé de la suite donnée à ces décisions jusqu'en septembre 2017 figurait à l'annexe II du document UNEP/OzL.Conv.10/Bur.2/2-UNEP/OzL.Pro.28/Bur.1/2.

14. Les Bureaux ont pris note des informations présentées.

#### **V. Examen de l'ordre du jour, présentation d'une feuille de route concernant le déroulement des réunions et passage en revue des documents de travail établis pour la onzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne et la vingt-neuvième Réunion des Parties au Protocole de Montréal**

15. La Secrétaire exécutive a appelé l'attention des participants sur certaines informations contenues dans la section IV du document UNEP/OzL.Conv.10/Bur.2/2-UNEP/OzL.Pro.28/Bur.1/2. Parmi les principales questions figuraient les ordres du jour des réunions suivantes et la documentation y afférente, le déroulement et l'organisation des travaux, la conduite du segment préparatoire et les modalités du segment de haut niveau. La Secrétaire exécutive a rappelé les principales questions devant être examinées, notant que le programme était très chargé. Les participants devaient travailler avec efficacité pour couvrir tous les points de l'ordre du jour pendant la journée du mardi et ménager le temps nécessaire afin que les groupes de contact puissent examiner, entre autres, les budgets des fonds d'affectation spéciale, la reconstitution du Fonds multilatéral et la communication des données, comme en avaient décidé les Parties. Pour faciliter les débats concernant l'Amendement de Kigali, les fiches d'information sur les HFC ont été mises à jour à la lumière des informations les plus récentes figurant dans les documents du Groupe de l'évaluation technique et économique et de ses organes subsidiaires. Dans le cadre du segment de haut niveau, des activités spéciales avaient été prévues pour fêter le trentième anniversaire du Protocole de Montréal.

16. Les Bureaux ont pris note des informations présentées.

#### **VI. Questions diverses**

17. Aucune question n'a été examinée.

#### **VII. Adoption du rapport**

18. Les Bureaux ont convenu de charger le Secrétariat d'établir un projet de rapport qui serait distribué aux membres des Bureaux pour observations et approbation ultérieure.

#### **VIII. Clôture de la réunion**

19. Le Président a prononcé la clôture de la réunion le dimanche 19 novembre 2017 à 17 heures.

## Annexe

### Liste des participants

#### Bureau de la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone

##### Président

M. Miguel Antonio González Rosales  
 Coordonnateur et chargé des questions relatives  
 au Protocole de Montréal  
 Direction de la coordination pour la gestion  
 écologiquement rationnelle des produits chimiques et  
 des déchets dangereux au Guatemala  
 Ministère de l'environnement et des ressources  
 naturelles  
 20 Calle, 28-58 Zona 10 Guatemala  
 Guatemala  
 Tél. : (+502) 2423 0500 - Poste 2710  
 Adresse électronique : mgonzalez@marn.gob.gt,  
 miguelgonzalez19@yahoo.es

##### Vice-Présidents

Mme Annie Gabriel  
 Directrice adjointe  
 Section internationale de la protection de la couche  
 d'ozone et des gaz synthétiques à effet de serre  
 Ministère de l'environnement et de l'énergie  
 GPO 787  
 Canberra ACT 2601  
 Australie  
 Tél. : +612 6274 2023  
 Adresse électronique :  
 annie.gabriel@environment.gov.au

M. Abdullah Al Islam Jakob  
 Vice-Ministre  
 Ministère de l'environnement et des forêts  
 Building No.6, Level 13, Bangladesh Secretariat  
 Dhaka 1000  
 Bangladesh  
 Tél. : +880 2 957 7007  
 Portable : +880 2 954 0244  
 Adresse électronique : mdkhabir@gmail.com

##### Rapporteur

M. Sabyr Assylbekov  
 Expert en chef  
 Direction des changements climatiques  
 Ministère de l'énergie  
 8, Orynbor Street  
 Astana 010000  
 Kazakhstan  
 Tél. : +770 276 76459  
 Portable : +771 727 40259  
 Adresse électronique : s.assylbekov@energo.gov.kz,  
 sssabyr@gmail.com

#### Bureau de la vingt-huitième Réunion des Parties au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

##### Président

M. Vincent Biruta  
 Ministre  
 Ministère de l'environnement  
 B.P. 3502  
 Kigali  
 Rwanda  
 Tél. : +250 7883 00178  
 Adresse électronique : vbiruta@gov.rw,  
 advisor@minirena.gov.rw

##### Vice-Présidents

M. Andrei Pilipchuk  
 Chef adjoint  
 Direction du contrôle de l'impact sur l'air et les  
 ressources en eau  
 Ministère des ressources naturelles et de la protection  
 de l'environnement  
 Minsk 220048

Bélarus  
 Tél. : +3751 7200 4757  
 Adresse électronique : an\_pilipchuk@gmail.com

M. Elías Gómez Mesa  
 Directeur du Programme de protection de la couche  
 d'ozone  
 Département de la gestion de l'environnement  
 Ministère de l'environnement et des ressources  
 naturelles  
 Saint-Domingue 02487  
 République dominicaine  
 Tél. : +1 809 567 4300  
 Portable : +1 809 350 7052  
 Adresse électronique : elias.gomez@ambiente.gob.do

**Rapporteur**

M. Mikkel A. Sorensen  
Conseiller principal  
Division des produits chimiques  
Agence danoise pour la protection de l'environnement  
Strandgade 29  
Copenhague DK 1401  
Danemark  
Tél. : +45 7254 4505  
Portable : +45 4172 1610  
Adresse électronique : mikkel@mst.dk

**Secrétariat du Fonds multilatéral**

M. Eduardo Ganem  
Administrateur principal  
Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole  
de Montréal  
1000, rue de la Gauchetière Ouest  
Montréal, Québec H3B 4W5  
Canada  
Tél. : +1 514 282 7860  
Télécopie : +1 514 282 0068  
Adresse électronique : eganem@unmfs.org

M. Munyaradzi Chenje  
Chef adjoint  
Fonds multilatéral aux fins d'application du  
Protocole de Montréal  
1000, rue de la Gauchetière Ouest  
Suite 4100  
Montréal, Québec H3B 4W5  
Canada

Tél. : +1 514 282 1122  
Télécopie : +1 514 282 0068  
Adresse électronique : mchenje@unmfs.org

**Secrétariat de l'ozone**

Mme Tina Birmpili  
Secrétaire Exécutive  
Secrétariat de l'ozone  
Programme des Nations Unies pour l'environnement  
P.O. Box 30552- 00100  
Nairobi (Kenya)  
Tél. : +254 20 762 3855  
Adresse électronique : Tina.Birmpili@unep.org

M. Gilbert Bankobeza  
Chef, Affaires juridiques et conformité  
Secrétariat de l'ozone  
Programme des Nations Unies pour l'environnement  
P.O. Box 30552- 00100  
Nairobi (Kenya)  
Tél. : +254 20 762 3854  
Adresse électronique : Gilbert.Bankobeza@unep.org

Mme Sophia Mylona  
Spécialiste hors classe des questions d'environnement  
Secrétariat de l'ozone  
Programme des Nations Unies pour l'environnement  
P.O. Box 30552- 00100  
Nairobi (Kenya)  
Tél. : +254 20 762 3430  
Adresse électronique : Sophia.Mylona@unep.org